

1822. Index to the Journals.

BILLS sent up by the Assembly.

66. Read a second time—Referred to a Special Committee, 70. Report with amendments. To be received on the next sitting day, 85. The order discharged, 87.

" An Act to extend the provisions of certain Acts " therein-mentioned, and to provide for the better " Inspection of Pot and Pearl Ashes." Received by Message. Read a first time, 69. Read a second time. Referred to a Special Committee, 74. Report, without amendment, 77. Read a third time, 79. Passed—Acquiescence of the House, signified to the Assembly, 80. Royal Assent, 91.

" An Act to authorize the further appointment of " persons in the several Districts of this Province, " for regulating, adjusting, stamping and mark- " ing Beams, Weights and Measures." Received by Message. Read a first time, 69. Read a second time—Referred to a Special Committee, 74. Report, with amendments, 77. It is received. The 66th Standing Order of the House read upon motion. The House not to proceed any further on this Bill, until recommended by the Crown, 79. It is recommended to the consideration of the House. The question of concurrence is put on the amendments, and they are agreed to, 83. No further proceedings were had on this Bill.

" An Act to confirm certain Inhabitants of the " Township of Sherrington in the possession and " enjoyment of their Lands." Received by Message. Read a first time, 82. Message to the Assembly to request the Grounds and Documents produced on the subject of the Bill, 85. They are communicated by Message, 91. No further proceedings were had on this Bill.

" An Act to amend and rectify the operation of an " Act passed in the fifty-eighth year of the Reign " of His late Majesty George the Third, intituled, " An Act to establish a House of Industry in the " City of Montreal." Received by Message, 84. Read a first time, 85. Read a second time. The Rule and Standing order of the House dispensed with. Read a third time—Passed—Acquiescence of the House, signified to the Assembly, 86. Royal Assent, 92.

BLACK ROD, Gentleman Usher of the. He receives the Speaker's commands, to signify to the Assembly, That it is His Excellency, the Governor in Chief's pleasure, they attend Him in the House, 9, 91.

CALL of the House, ordered. The Speaker to issue a Circular Letter to all the Members, 24. See, votes of the Assembly read in the House from a printed paper, respecting the appointment of an Agent for the Colony.

—It is called over, 85.—The case of the absent Members to be taken into consideration on a future day, 36.

CANADA, Lower. Report of the Commissioners under the Act of the First George Fourth, Cap. 9, 82.

Revenue of, for the last year, laid before the House by Message from the Governor in Chief, 18.

Civil expenditure of, for the same period, also laid before the House, Ibid.

Index des Journaux. 1822.

BILLS envoyés par l'Assemblée.

Référé à un Comité Spécial, 70. Rapport sans amendemens. Il doit être reçu à la prochaine séance, 85. Cet Ordre est déchargé, 87.

" Acte qui étend les dispositions d'un certain Acte y " mentionné, et qui pourvoit à ce que les Potasses " et Perlassees soient mieux inspectées." Reçu par Message. Lu une première fois, 69. Lu une deuxième fois. Référé à un Comité Spécial, 74. Rapport sans amendemens, 77. Lu une troisième fois, 79. Passé. La concurrence du Conseil communiquée à l'Assemblée, 80. Sanction Royale, 91.

" Acte pour autoriser l'Etablissement Ulérieur de " Personnes, dans les différens Districts de cette " Province, pour régler, ajuster, étamper et mar- " quer les Fleaux, Poids et Mesures." Reçu par Message. Lu une première fois, 69. Lu une deuxième fois. Référé à un Comité Spécial, 74. Rapport avec des amendemens, 77. Il est reçu. La 66e. Règle permanente de la Chambre est lue sur motion. La Chambre ne procédera sur ce Bill, que lorsqu'il aura été recommandé par la Couronne, 79. Elle le recommande. La question de concurrence est mise sur l'amendement et il est approuvé, 83. Il n'y a pas eu d'autres Procédures sur ce Bill.

" Acte pour confirmer certains Habitans du Township " de Sherrington, dans la possession et jouissance " de leurs Terres." Reçu par Message. Lu une première fois, 82. Message à l'Assemblée pour demander communication des Preuves et Documens produits au sujet de ce Bill, 85. Ils sont communiqués par Message, 91. Il n'y a pas eu d'autres procédures sur ce Bill.

" Acte pour amender et rectifier l'Opération d'un Acte " passé dans la cinquante-huitième année du Règne " de feu Sa Majesté George Trois, intitulé, ' Acte " pour établir une Maison d'Industrie dans la Cité " de Montréal." Reçu par Message. Lu une première fois, 85. Lu une deuxième fois. La Chambre se dispense de la Règle relativement à ce Bill. Lu une troisième fois. Passé. La concurrence du Conseil communiquée à l'Assemblée, 86. Sanction Royale, 92.

BONNE CORRESPONDANCE, entre les deux Chambres. Message de l'Assemblée communiquant leur résolution relativement à l'appointment d'un Comité pour la maintenir, 14. La Chambre répondra par un Message, 15. La résolution est prise en considération en Comité de toute la Chambre. Rapport de deux résolutions. Elles sont adoptées, Ibid. Comité du Conseil nommé pour entretenir une bonne Correspondance entre les deux Chambres. Les résolutions ci-dessus doivent être communiquées à l'Assemblée par Message, 16.

CANADA, Bas. Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte de la 1ere. Geo. IV, Chap. 9, 82.

—Son Revenue, pour l'Année dernière, mis devant la Chambre par Message de Son Excellence, le Gouverneur en Chef, 18.

—Sa Dépense Civile pour le même période, mise devant la Chambre de la même manière, 18.

—Haut, Voyez, Canada—Bas.